



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réforme

Question écrite n° 129959

Texte de la question

M. Michel Vauzelle attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur le livre blanc publié récemment par la Commission européenne et intitulé "Agenda pour des retraites durables, sûres et adéquates". Derrière ce titre trompeur, le document en question préconise de repousser l'âge de départ en retraite de 5 à 7 ans d'ici à 2060 pour faire face à l'augmentation de l'espérance de vie et à la part croissante des dépenses de retraites dans les budgets des États. Outre cela, la Commission, par la voix du commissaire européen à l'emploi et aux affaires sociales, préconise également de développer les systèmes privés de retraite et notamment les fonds de pension privés. Le livre blanc juge également inévitable une baisse des pensions. Les réformes ainsi préconisées par la Commission européenne, qui n'a pas le pouvoir de légiférer en la matière, durciraient considérablement les conditions de départ en retraite sans pour autant apporter de solutions durables, notamment en France où le taux de chômage des plus de 45 ans dépasse très nettement la moyenne nationale. Elles aggraveraient également les inégalités face à la retraite, qui se sont accrues dans l'ensemble des pays ayant massivement fait appel à des fonds de pension privés. Alors que le montant moyen des pensions de retraite est à peine égal au SMIC en France et que plus de 500 000 retraités touchent l'ASPA à 677,13 euros par mois, un grand nombre de nos concitoyens seraient plongés dans une situation économique catastrophique du fait de ces mesures. Il lui demande donc sa position sur ce livre blanc de la Commission européenne.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vauzelle](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129959

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 2010

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)